POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

## Maintenant en vigueur sur le Système de demandes en ligne d'artsnb : Un formulaire d'auto-identification volontaire

*Fredericton, le 26 septembre 2022* - Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick **(artsnb)** est ravi d'avoir lancé le nouveau Formulaire d'auto-identification volontaire sur son Système de demandes en ligne. artsnb  a créé ce nouveau formulaire afin d'identifier les éventuelles lacunes dans sa programmation et dans son rayonnement auprès des communautés qui pourraient être sous-représentées.

Depuis 1er septembre, les candidat.e.s qui présentent une demande de subvention sur le Système de demandes en ligne d'artsnb, sont invité.e.s à répondre à des questions sur leur appartenance à une communauté linguistique et culturelle, leurs pronoms, leur identification de genre, leur orientation sexuelle et à indiquer s'ils ou elles vivent avec un handicap et/ou une maladie chronique.

Victoria Hutt, présidente du conseil d'administration d'artsnb, déclare : « *Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick est très enthousiaste à l'égard de ce nouvel ajout au Système de demandes en ligne qui est le fruit de deux ans de développement. Le Formulaire d'auto-identification volontaire est en harmonie avec notre prochain plan stratégique qui est fondé sur les principes d'inclusivité, de diversité, d'équité et d'accessibilité. Cette nouvelle initiative éclairera l'accessibilité et la distribution équitable de nos programmes de subventions et nous permettra d'accroître la portée de notre mandat auprès d'une base de candidat.e.s plus diversifiée.* »

Le Formulaire d'auto-identification volontaire a été créé pour recueillir des données sur les diverses communautés en quête d'équité desservies par artsnb. Suivant les meilleures pratiques d'autres conseils des arts provinciaux et nationaux, ce nouveau sondage aidera artsnb à identifier les lacunes possibles dans la programmation et le rayonnement auprès des communautés qui pourraient être sous-représentées parmi les candidat.e.s actuel.le.s. Les réponses à cette enquête sont entièrement facultatives, confidentielles et ne seront pas divulguées aux jurys de pairs lors de l'évaluation des demandes de subvention.

*« Toutes les données et conclusions que nous publierons à partir de ce sondage seront totalement anonymes. Cela nous permettra de mieux connaître les communautés que nous devons mieux servir, sans compromettre la vie privée des artistes individuel.le.s. Ce nouvel outil nous montrera où établir des relations nouvelles et plus étroites avec les artistes des communautés marginalisées qui ont été jusqu'à présent mal desservies par le financement public des arts, et nous permettra de mieux offrir notre soutien à la sagesse et à la créativité de ces artistes »*, déclare Rebecca Salazar, agente de programmes d'artsnb.

**-30-**

*Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick est un organisme autonome de financement des arts qui a pour mandat de faciliter et de promouvoir la création artistique et de gérer les programmes de financement à l'intention des artistes professionnels de la province. La plupart de ces programmes sont financés à partir du Fonds en fiducie pour l'avancement des arts et du ministère du Tourisme, du patrimoine et de la culture.*

**Contact programmes: Rebecca Salazar, agente de programmes, prog@artsnb.ca,** 506.440.0037
**Contact médias: Audrée Hamelin-St-Amour, agente des communications, comm@artsnb.ca,** 506.259.9776